



## COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

**23 NOVEMBRE 2020**

Monsieur Le Président,

Mesdames Messieurs les représentants de l'administration

Chers collègues

Une fois de plus la crise sanitaire nous impose un format très particulier d'échanges peu adapté à un véritable dialogue social.

Malheureusement ce constat s'étend à de trop nombreuses instances supposées être celles de la concertation, de la négociation et bien évidemment parfois de l'opposition.

Trop souvent ces réunions se symbolisent par des monologues des représentants du ministère et même par des adaptations en présentiel que je qualifie d'arbitraires comme cela est le cas pour la commission nationale d'action sociale.

Pire pour cette instance réaffirmée comme étant prioritaire par notre ministre de tutelle les passerelles d'accès en Visio conférence sont souvent inopérantes.

Le constat est tout aussi négatif quand nos collègues subissent des réformes menées au pas de charge alors que les services en charge de la ressource humaine sont mobilisés, en ce même domaine, sur la crise de la COVID.

Trop de saisines écrites et verbales font l'objet d'un poli accusé de réception sans qu'aucune suite ne soit réellement donnée !

Pour exemple le questionnement de la FSMI-FO et de ses syndicats nationaux au sujet du volume accordé aux détachements dans le cadre de la mobilité ne fait l'objet, à ce jour, d'aucune réponse.

A crise exceptionnelle adaptation exceptionnelle : certaines réformes doivent être reportées telle que celle relative aux secrétariats généraux communs et encore moins anticipées comme pour les mobilités au fil de l'eau et ce jusqu'à la sortie de la crise sanitaire.

La récente présentation et publication du livre blanc de la sécurité intérieure suscitent intérêts et aussi inquiétudes : intérêts lorsqu'il nous est annoncé une réorganisation de la police nationale pour que nous puissions sortir de cette historique mais totalement obsolète fonctionnement en tuyaux d'orgue.

Intérêts également lorsque la ministre entend adapter le fonctionnement au plus près de la réalité territoriale en créant des directions territoriales de la PN

La FSMI-FO sera toute particulièrement attentive aux orientations souhaitées afin de rendre cohésion et cohérence en matière de gestion RH : Pour notre fédération majoritaire cela devra passer obligatoirement par une gestion des carrières des agents affectés au sein de la DGGN et de la DGPN par ces mêmes directions générales.

Le temps de la gestion bicéphale est révolu !

Les orientations en matière de recrutement sur titres et au moyen d'un 3eme concours seront examinées avec attention car porteuses de perspectives notamment pour les adjoints de sécurité.

Inquiétudes pour ce qui concerne les perspectives énoncées de réorganisation territoriale PN GN : notre ministère a-t-il tout simplement analysé les différents plans de redéploiements déjà opérés ?

Quelle plus value pour ceux que nous représentons et que nous protégeons ?

Pour la FSMI-FO le constat est simple : aucune !

Les perspectives du donnant donnant n'ont aucun sens : prendre une commune de 15000 habitants et céder une à l'identique cela relève d'une négociation de cour d'école et absolument pas en adéquation avec ce vers quoi nous devons absolument tendre à savoir améliorer au quotidien la sécurité de nos concitoyens dans le respect de celles et ceux qui l'assurent.

Pour la FSMI-FO une réforme se doit d'être ambitieuse et surtout novatrice : comme nous l'avons déclaré à Gerald DARMANIN le 14 novembre œuvrons pour, à terme, s'orienter vers une réelle gestion commune des forces de sécurité et arrêter ces réformes dévastatrices pour les personnels et nos institutions.

Nous ne manquerons d'exposer tout cela lors de notre toute prochaine audition devant la cour des comptes.

Lorsque nous aborderons le point de l'ordre du jour relatif à la prime COVID je ne manquerai pas, Monsieur Le Président, de solliciter des réponses tant qu'à la répartition opérée entre autres par la DGGN.

Enfin nous concluons en remerciant notre ministre de son implication sans faille pour la protection des forces de l'ordre et de leurs familles : l'article 24, qui n'a pas permis d'aller assez loin, restera malgré tout un grand pas fait en avant et ce malgré des oppositions partisans empreintes de méconnaissance de ce texte et bien évidemment des menaces supportées par celles et ceux qui nous permettent de vivre en démocratie.

Je vous remercie pour votre attention et demande à ce que la présente soit annexée au procès verbal de notre instance de ce jour